

## PARTENARIAT ERAC - ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

### CHARTRE INTERVENTIONS SCOLAIRES

L'ERAC, école supérieure professionnelle d'acteurs, a mis en place pour ses élèves/comédiens un cycle de formation spécifique : le Diplôme d'Intervenant en Milieu Scolaire DIMS.

Dans le cadre de cette formation, les élèves/comédiens sont amenés à initier des élèves de toutes classes à l'utilisation des techniques de jeu pour faciliter la prise de parole en public, la lecture à haute voix, l'écoute, l'adresse, la concentration, la confiance en soi, la lecture et l'accession au texte et à la littérature.

Ces interventions ont pour but de fournir aux élèves des outils leur permettant notamment d'aborder de façon plus sensible et ludique l'exercice de la lecture à haute voix et de prise de parole en public. Pour cela, les élèves/comédiens de l'ERAC mettent à profit leur savoir faire en leur proposant plusieurs types d'exercices.

Cette charte a pour objectif de fixer clairement le dispositif des interventions réalisées en milieu scolaire, en concertation avec l'académie d'Aix-Marseille - délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC).

Une fois retenue par la commission de sélection académique ERAC-DAAC, la classe volontaire s'engage à respecter la charte selon les points suivants :

1 - L'enseignant référent du projet prend contact avec l'ERAC qui définit avec lui le cadre de l'intervention ; un groupe d'élèves comédiens volontaires est chargé de la réalisation de l'opération.

2 - Une convention est alors rédigée entre l'ERAC et l'Etablissement concerné (voir modèle de convention en annexe)

3 - Les étudiants chargés de l'intervention rencontrent l'enseignant et conçoivent avec lui le projet d'intervention qui s'inscrit dans le programme de l'enseignant et dans le volet culturel du projet de l'école ou de l'établissement. Lorsque thème et supports sont définis, les textes sont communiqués aux élèves comédiens au plus tôt afin qu'ils puissent préparer leurs interventions. Compte tenu du volume des interventions, il est préférable de ne pas avoir pour ambition de montrer une pièce intégrale mais de travailler par extraits, et sans se limiter à des textes théâtraux ou littéraires. Il s'agira pour l'enseignant de définir les modalités avec l'intervenant pour permettre aux élèves de s'impliquer dans la pratique le plus rapidement possible.

4 - Une rencontre préparatoire est organisée en amont des interventions entre les jeunes comédiens et l'enseignant pour préciser les objectifs et les modalités du projet, qui sera par la suite présenté aux élèves de la classe concernée.

5 - Le nombre d'étudiants intervenants est défini en fonction de l'effectif de la

classe, de la complexité du projet et de la nature de l'établissement. Il est entendu que l'enseignant pourra en concertation avec les élèves comédiens soit observer soit participer au travail proposé.

6 - L'intervention des élèves comédiens est le fruit d'une réflexion et d'une préparation commune avec l'enseignant ; c'est pourquoi il est important que l'enseignant soit présent au moment de l'intervention et puisse réutiliser au mieux les apports du travail proposé par les élèves comédiens.

7 - Le nombre d'interventions pour une même classe se situe entre 3 et 5 pour être réellement efficace et dépasser le niveau de la simple sensibilisation. Les premières interventions doivent être rapprochées dans le temps. Chaque intervention dure 2 heures et se déroulera sur une durée d'un mois environ. (Exemple : 2h/ semaine sur 3 ou 4 semaines). Chaque établissement pourra inscrire jusqu'à deux classes maximum, pour faire bénéficier le plus grand nombre d'établissements au dispositif.

La première heure est consacrée à un exercice collectif regroupant l'ensemble de la classe et les étudiants. C'est un échauffement qui permet une prise de contact et contribue à développer les notions d'écoute, d'adresse, de concentration à partir d'exercices ludiques.

Pendant la deuxième heure, chaque étudiant prend un petit groupe d'élèves et le travail porte sur les textes, la lecture et la prise de parole.

8 - La première partie de l'exercice peut être réalisée dans la classe (espace dégagé) ; pour la deuxième partie l'enseignant dans la mesure du possible devra trouver autant d'espaces que de groupes de travail mais qui peuvent être de taille plus réduite. Il est donc préférable de réserver deux salles.

9 - Les étudiants de l'ERAC devront, à chaque étape de leur intervention, expliciter aux élèves les objectifs recherchés et faire avec eux un bilan de ce travail en fin d'intervention ; un temps est également à prévoir après l'intervention entre enseignant et élèves comédiens pour ajuster le cas échéant la prochaine intervention. L'enseignant est un véritable appui et une aide pour les étudiants dans l'élaboration de ce bilan.

10 - L'enseignant et les élèves comédiens dresseront ensemble une évaluation de ce travail afin de favoriser son évolution dans le temps. En toute fin de parcours, un retour écrit sera demandé aux enseignants afin de dégager les points forts des interventions et d'aider les élèves comédiens à identifier les qualités pédagogiques à développer.

11 - En fonction de leur calendrier d'activités et en accord avec l'ERAC, les élèves acteurs pourront proposer au public bénéficiaire et à leur enseignant d'assister à une répétition ou à une représentation de leurs travaux. Cette possibilité permettra aux élèves de voir les élèves comédiens exercer concrètement leur art, ce qui est de nature à rendre encore plus explicite les enseignements qu'ils auront tirés de ces interventions. Cela permettra également de valoriser ces rencontres avec de jeunes acteurs tout en développant la curiosité artistique des élèves.